

# Demandes d'admission

Documents à présenter

## Classes de 7<sup>e</sup>

1. La demande d'admission à une classe de 7<sup>e</sup>
2. La décision d'orientation
3. L'annexe inscription – élèves à besoins spécifiques
4. Le plan de prise en charge (uniquement pour les élèves venant d'une classe autre que 4.2).

## Classes inférieures (6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup>)

1. La demande d'admission (disponible sur le site web du lycée et au secrétariat des élèves)
2. Les bulletins de la dernière classe fréquentée (**copie**), (**ne pas rajouter** les relevés de compétences)

**NB : En principe, un changement de lycée n'est pas prévu au niveau des classes inférieures !**

## Classe CLIJAA (adultes entre 18 et 24 ans)

1. La demande d'admission (disponible sur le site web du lycée et au secrétariat des élèves)
2. Le document CASNA (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants) (**copie**)
3. Une copie de la carte de sécurité sociale
4. Les bulletins de la dernière classe fréquentée (**copie**), (**ne pas rajouter** les relevés de compétences) **Attention : Un redoublement de la classe CLIJAA n'est en principe pas prévu.**

## Classes supérieures (à partir de 4<sup>e</sup>)

1. La demande d'admission (disponible sur le site web du lycée et au secrétariat des élèves)
2. les bulletins de la classe donnant accès à la section / la formation (**copies**)
3. la décision de promotion autorisant l'accès à la section / la formation (**copie**)
4. l'avis d'orientation (**copie**)
5. une équivalence du « Service de la reconnaissance des diplômes » (original, pour les élèves ayant fréquenté un système scolaire étranger)
6. les bulletins de tous les trimestres/semestres de l'année précédente (**copies**) / un CV si l'élève n'a pas de bulletins de l'année précédente

## Formation professionnelle (DT, DAP, CCP)

En plus des documents 1-6 (classes supérieures), l'élève devra nous remettre

1. Le **certificat d'aptitude en vue d'une formation professionnelle** (validité en principe 2 ans à partir de l'émission) devra être joint **obligatoirement**
  - pour les classes à temps plein et
  - pour les classes concomitantes **en attendant la conclusion d'un contrat d'apprentissage**
2. Pour les classes concomitantes : une attestation de l'ADEM certifiant que l'élève a trouvé un patron (**original**). À défaut de cette attestation, il/elle devra nous remettre une preuve d'inscription de l'ADEM tout en cherchant activement un poste d'apprentissage.

**NB : Seule l'attestation de l'ADEM certifiant que l'élève a trouvé un patron garantit une inscription en formation professionnelle concomitante.**